

DELIBERATION N° 29

Demande de subvention auprès de la DRAC et de la région Normandie - restauration de 5 peintures, d'un cadre et d'un plan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE QUATRE FEVRIER DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 28 janvier 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia (de la question n°1 à la question n°28) , Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien (de la question n° 5 à la question n° 36), M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël; Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 21), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie,

Sont absents et excusés : M. LECANU Lucien (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme RIDEL Patricia (de la question n° 29 à la question n° 36), Mme QUESNEL Alice, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme THETIOT Danièle (de la question n° 6 à la question n° 36), Mme OUVRY Annie, M BAZIN Jean (de la question n° 22 à la question n° 36)

Pouvoirs ont été donnés par : Mme RIDEL Patricia à M Langlois Nicolas (à partir de la question n° 29), M. LECANU Lucien à M. JUMEL Sébastien (de la question n° 1 à la question n°4), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme AVRIL Jolanta à M WEISZ Frédéric, Mme QUESNEL Alice à M. LEFEBVRE François, Mme THETIOT Danièle à M PETIT Michel (à partir de la question n° 6), Mme OUVRY Annie à Mme ORTILLON Ghislaine, M BAZIN Jean à M. GAUTIER André (à partir de la question n° 22).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

Rapporteur : Sabine Audigou, adjointe au maire,

Le Musée de Dieppe présentera du 25 juin au 26 septembre 2016, une exposition *Sickert à Dieppe* dans le cadre de Normandie Impressionniste III.

Cette présentation nécessite une remise en état par un restaurateur agréé de cinq peintures de Sickert, allant du simple nettoyage à quelques retouches et consolidation. Pour le cadre, il s'agit d'un nettoyage, d'un rebouchage des zones lacunaires et d'une redorure.

Le plan de Dieppe de 1895 qui fait également partie de cette exposition, a besoin d'un dépoussiérage, d'un traitement pour assainir les zones oxydées, et d'un doublage sur papier japonais afin de le consolider et le présenter dans de bonnes conditions.

Un dossier sera présenté à cet effet en commission permanente interrégionale de restauration des Musées de France le 1^{er} mars 2016.

Le montant total de la dépense est évalué à 8 000 € et sera engagé sur le budget investissement du Musée prévu à cet effet (322 2316 19010 PA13).

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L2121-29

Considérant :

- le souhait de la Ville de Dieppe de restaurer des peintures, cadre et plan dans le cadre de l'exposition *Sickert à Dieppe*,
- la possibilité pour la Ville de Dieppe de solliciter des subventions auprès de la DRAC et de la Région Normandie,
- l'avis formulé par la commission n°2 en date du 26 janvier 2016,

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter auprès de la DRAC de Normandie et de la Région de Normandie une subvention au taux le plus élevé possible.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire